

Géographie option ULM AL/BL – Concours 2027

« Les territoires d’Outre-mer français »

V. BATAL

Consignes estivales de travail et de lecture

Avant d’entrer dans la bibliographie, **lire attentivement la lettre de cadrage** mise en ligne sur le site de l’ENS : https://www.ens.psl.eu/sites/default/files/cadrage_geographie_al_bl_2027.pdf (cf verso, notions-clés en rouge)

1) Travaillez tout d’abord précisément les localisations sur une carte (en vous entraînant sur un fond de carte vierge – cf fin du fascicule de la dropbox, cf ci-après)

2) M’envoyer un mail (v.batal@orange.fr) très rapidement afin que je vous donne accès à la dropbox de géographie sur laquelle seront déposés le fascicule de documents (bibliographie complète, plan du cours, conseils méthodologiques, glossaire, statistiques de base, cartes, etc.), puis au fil de l’année les diaporamas du cours par chapitre et d’éventuels compte-rendus d’articles.

Travailler particulièrement dans le fascicule pendant l’été :

- les **localisations** (cf point 1) des territoires ultra-marins, à différentes échelles (sur un planisphère, et à l’échelle locale pour chacun d’eux).
- la **méthode de la dissertation** en géographie.
- le **glossaire** comportant à la fois les notions-clés et générales de la géographie (revoir aussi les cours d’HK) et les termes spécifiques au programme.
- les pages de **statistiques**, de **chronologie** et de **références culturelles**.

3) Pour arriver avec une certaine culture générale sur le programme :

(Re)lire les travaux historiques de référence sur la colonisation, la problématique de l’esclavage, etc.

Lire des **romans / essais / poèmes** d’auteurs ultra-marins ; (re)voir certains **films ou documentaires** (cf page « références culturelles » dans le fascicule).

Suivre **l’actualité estivale** sur les Outre-mer (incidences du changement climatique, problématique migratoire, situation géopolitique, etc).

Ce travail préparatoire fera l’objet d’une évaluation à la rentrée.

Bonnes lectures estivales et bonnes vacances !

Le nouveau programme est une question de géographie régionale intitulée « les **territoires d'Outre-mer français** ».

Ce programme entend mettre en lumière des espaces qui ne sont en général abordés par les concours de l'enseignement supérieur qu'en marge de questions thématiques portant sur la France. Il s'agit donc d'amener, pour une fois, les candidates et candidats à s'intéresser de façon approfondie aux questions géographiques que soulèvent les douze territoires énumérés à l'**article 72-3** de la Constitution française : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et les îles de Wallis-et-Futuna.

Au-delà d'une meilleure connaissance de ces territoires qu'il espère promouvoir avec ce programme, le jury souhaite également encourager une analyse autonome de ces espaces qu'il s'agit d'appréhender pour eux-mêmes et dans leurs contextes régionaux, et pas seulement dans leur relation à la **France hexagonale**. A ce titre, il encourage une réflexion critique sur la catégorie d'« Outre-mer » qui tend à homogénéiser des réalités très diverses tout en maintenant ces espaces dans une position **périphérique**. L'analyse de ces espaces doit considérer les hiérarchies et structures héritées des périodes **coloniales** et la manière dont elles déterminent en partie les **organisations socio-spatiales** contemporaines. Elle doit en même temps porter une attention particulière aux **dynamiques endogènes** de chacun de ces territoires qui, par-delà leurs points communs, ont des **trajectoires** singulières.

Les territoires d'Outre-mer français possèdent tout d'abord des **statuts juridiques** et des organisations politiques pour partie **dérogatoires** avec malgré tout de nettes variations d'un territoire à l'autre. Entre les départements et régions d'outre-mer (**DROM**), les collectivités territoriales uniques (**CTU**), les collectivités d'outre-mer (**COM**) et les statuts particuliers des TAAF et de la Nouvelle-Calédonie, les modes de **gouvernance** sont différenciés et une plus ou moins grande latitude est laissée dans l'adaptation des lois voire dans la production de normes locales. De même, le droit communautaire distingue les « régions ultrapériphériques » (**RUP**) des « pays et territoires d'outre-mer » (**PTOM**), autant de statuts qui créent des variations dans la **territorialisation** des politiques européennes. Ces statuts propres aux territoires d'Outre-mer français sont le fruit d'un processus de **décolonisation** différencié – dont il faut connaître les principaux jalons historiques – qui se poursuit encore aujourd'hui et font l'objet de contestations voire de **conflits**. Il est donc attendu des candidates et candidats qu'ils connaissent les spécificités institutionnelles de ces territoires et leurs effets spatiaux, par exemple en termes d'**aménagement** ou de **propriété foncière**, mais aussi les débats qui les entourent et les contre-projets politiques qui peuvent en émaner.

Les sociétés ultramarines présentent des caractéristiques spécifiques liées aux histoires enchâssées du **peuplement** de ces espaces – de la colonisation aux **mobilités** contemporaines – qui alimentent des dynamiques démographiques très contrastées – **vieillesse** et **décroissance démographique** pour certains contre **croissance démographique** et **immigration** fortes pour d'autres. Il est attendu des candidates et candidats qu'ils sachent caractériser les conséquences spatiales de ces dynamiques (**étalement urbain**, **déprise**, mobilités quotidiennes...). Les sociétés ultramarines sont aussi caractérisées par de fortes **inégalités**, en particulier liées à des processus de **racialisation**, qui influencent la répartition du pouvoir économique, politique et symbolique. Ces inégalités se manifestent par des écarts d'accès aux **ressources** comme l'**emploi**, le **logement**, l'**eau**, l'**énergie**, les **transports** ou les **services publics** ; elles organisent des modes d'**habiter**, des **pratiques spatiales** et des savoir-faire des populations. Elles alimentent aussi un sentiment d'**injustice** sociale et des mobilisations, souvent cristallisées autour de la **vie chère**, des situations de **monopole** économique ou des inégalités avec la France hexagonale. Ces mouvements expriment également des **revendications** en matière de **reconnaissance identitaire**, culturelle et linguistique, qui peuvent déboucher sur des formes de reconnaissance institutionnelle ou de **patrimonialisation**. Ils révèlent des formes d'engagement politique propres aux sociétés d'Outre-mer, oscillant entre demande d'égalité réelle et aspirations à une plus grande **autonomie** voire à l'**indépendance**.

Longtemps réduites à une relation quasi-exclusive avec la France hexagonale, les économies des territoires d'Outre-mer sont restées peu connectées à leur **environnement régional** et connaissent une forte spécialisation autour de quelques activités (économie de la **plantation**, **tourisme**, **défense**, **extraction minière**, etc.). Les **systèmes productifs** façonnent les aménagements, les structures de l'emploi, les mobilités, les **paysages** et les **environnements** ultramarins. Les formes de **mis en valeur** de ces territoires ont des impacts sur les **écosystèmes** ultramarins et ont entraîné des **pollutions** durables à l'origine de différents **scandales sanitaires**. Ces dégradations environnementales interviennent dans des écosystèmes terrestres et marins particulièrement **vulnérables** au **changement global**. Le réchauffement climatique a renforcé la survenue de phénomènes météorologiques violents qui, dans certains territoires, s'ajoutent à la prégnance du **risque** sismique et volcanique et obligent les populations comme l'Etat à s'**adapter**. Les écosystèmes ultramarins font toutefois l'objet d'une surveillance renforcée de la part de la communauté scientifique en même temps qu'ils ont pu justifier la mise en œuvre de **politiques de protection** environnementale poussées pouvant aller, dans certains territoires, jusqu'à la **sanctuarisation**.

Ces territoires, qui sont des espaces d'intervention de l'Etat par des **politiques publiques** sectorielles, sont aussi des espaces d'ancrage de la **souveraineté** française à l'échelle mondiale. Ils représentent 97% de sa **zone économique exclusive** et lui assurent une présence **militaire** dans quatre des cinq océans. L'implantation de sites et de personnels militaires dans les Outre-mer participe à structurer un réseau de points **stratégiques** pour les forces françaises tout en ayant, localement, des effets sur les territoires et leurs habitants. Aux côtés des forces de l'ordre, cette présence militaire joue également un rôle à échelle régionale dans la répression de différents **illégalismes** mais aussi de certains mouvements sociaux et des **circulations** migratoires. Enfin, si certains territoires d'Outre-mer se trouvent au cœur de tensions **diplomatiques** avec les Etats voisins, ils permettent également à la France de renforcer ses **coopérations internationales** avec des pays tiers et des **organisations régionales** non-européennes.

« Les territoires d'Outre-mer français » constituent donc un programme riche et actuel qui doit permettre de conjuguer différentes facettes de la géographie et sur lequel existe une littérature scientifique conséquente. Pour conclure, le jury se permet de préciser qu'en raison du choix de programme pour l'écrit, il ne donnera pas de sujets relatifs à l'un ou l'autre des territoires susmentionnés à l'oral.